

Annexe 1

DEMANDE DE DISPONIBILITE OU DE REINTEGRATION

Pour l'année scolaire 2023/2024

1^{ère} demande (pour les enseignants qui n'étaient pas en disponibilité en 2022/20232)

Renouvellement (pour les enseignants déjà en disponibilité en 2021/2023)

Réintégration au 1^{er} septembre 2023 (pour les enseignants déjà en disponibilité en 2022/2023)

cette demande doit être impérativement accompagnée des pièces justificatives mentionnées dans le tableau figurant au verso de ce formulaire

A retourner avant le **31 mars 2023** à

Madame l'Inspectrice d'académie – directrice académique
des services de l'éducation nationale du département de la Charente

Division des Personnels

Cité administrative – Bât B - Rue Raymond Poincaré

16023 ANGOULEME CEDEX

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ___/___/___

Grade : Professeur des Ecoles : Titulaire Stagiaire en 2022/2023 (titulaire au 01/09/2023) Instituteur

Etablissement d'exercice (nom et commune) en 2022/2023 (dans le cas d'une 1^{ère} demande) : _____

Circonscription (dans le cas d'une 1^{ère} demande) : _____ Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

N° de téléphone fixe : ___-___-___-___ N° de téléphone portable : ___-___-___-___ Courriel : _____@_____

Sollicite la réintégration dans mes fonctions à compter du 1^{er} septembre 2023 (je participe au mouvement intradépartemental)

Sollicite ma mise en disponibilité durant l'année scolaire 2023-2024 : 1^{ère} demande renouvellement

Sollicite ma mise en disponibilité en cours d'année scolaire « uniquement pour les motifs F522 & F518 »
(à la suite d'un congé de maternité, paternité, d'adoption ou d'un congé parental) - (durée maximale de 6 semaines pour l'adoption)

Disponibilité de droit (cf. tableau au verso pour les pièces justificatives à fournir) :

pour élever un enfant de moins de 12 ans (F522)

Si votre enfant atteint l'âge de 12 ans au cours de cette année scolaire, veuillez indiquer l'option choisie à sa date d'anniversaire :

Je souhaite prolonger ma mise en disponibilité sur autorisation jusqu'au 31 août 2024, pour convenances personnelles

Je souhaite être réintégré(e) dans mes fonctions et m'engage à accepter le poste qui me sera proposé pour le restant de l'année scolaire avant de participer au mouvement pour la rentrée scolaire 2024

pour donner des soins à un proche atteint d'un handicap (F517 enfant - F514 conjoint(e) - F515 ascendant)

pour donner des soins à un proche suite à un accident ou une maladie grave (F511 enfant - F512 conjoint(e) - F513 ascendant)

pour suivre son conjoint (F507)

pour se rendre à l'étranger ou dans les DOM-TOM en vue d'une adoption (si titulaire d'un agrément délivré par un organisme de l'Aide sociale à l'enfance) (F518)

pour exercer un mandat d'élu local (F509)

Disponibilité sur autorisation (cf. tableau au verso pour les pièces justificatives à fournir) :

pour études et recherches (F501)

pour créer ou reprendre une entreprise (F504)

pour convenances personnelles (F502)

Si votre demande est conditionnelle, précisez le motif de votre condition :

non-obtention d'un exeat dans un autre département

non-obtention d'un détachement

non-obtention d'un congé de formation

non-obtention d'un mi-temps annualisé

L'intéressé(e) certifie avoir bien pris connaissance du fait :

- qu'il/elle perdait ses droits à rémunération et retraite,

- qu'il/elle perdait son poste dès acceptation de sa demande,

- que l'octroi de sa demande n'était valable que pour toute la durée de l'année scolaire 2023-2024 et qu'il/elle devra effectuer, soit une demande de réintégration, soit un renouvellement de sa disponibilité pour l'année scolaire 2024-2025,

- qu'il/elle s'engageait à fournir à la Division des Personnels toute information concernant un changement d'adresse, d'état civil ou de situation familiale pendant sa période de disponibilité.

Je joins une enveloppe timbrée à mon adresse personnelle.

Fait à _____, le ___/___/20___

Signature de l'intéressé(e) :

Dans le cas d'une demande de réintégration, je m'engage à fournir avant le 31 mai 2022, un certificat d'aptitude établi par un **médecin agréé** datant de moins de trois mois. Liste des médecins agréés avec le lien suivant : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11>.

Avis de l'IEN de circonscription, dans le cas d'une 1^{ère} demande (sur autorisation) :

DISPONIBILITES

Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié

DISPONIBILITE DE DROIT

Article du décret	Type de disponibilité sollicitée	Pièces justificatives à joindre à l'appui de la demande	Durée maximale autorisée dans la carrière	Activité professionnelle
47	Pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans	- copie du livret de famille	1 an renouvelable Jusqu'à la veille des 12 ans de l'enfant	Possibilité d'exercer une activité salariée, compatible avec l'éducation de l'enfant et sous réserve d'autorisation
47	Pour donner des soins à : - un enfant à charge - un conjoint ou partenaire pacsé - un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.	- copie du livret de famille - certificats médicaux - carte d'invalidité	Tant que les conditions sont remplies	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
47	Pour suivre : - son conjoint - le partenaire pacsé lorsque celui-ci est astreint à une résidence éloignée pour des raisons professionnelles.	- copie du livret de famille - attestation de l'employeur	Tant que les conditions sont remplies	Possibilité d'exercer une activité privée, salariée, sous réserve d'autorisation
47	Pour se rendre : - dans les DOM-TOM - en Nouvelle-Calédonie - à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants.	- copie de l'agrément mentionné aux articles 63 et 100-3 du code de la famille et de l'aide sociale	6 semaines maximum par agrément	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
47	Pour exercer un mandat d'élu local	- demande de l'intéressé(e) attestation préfectorale	Durée du mandat	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période

DISPONIBILITE SUR AUTORISATION

(accordée sous réserve des nécessités de service)

Article du décret	Type de disponibilité sollicitée	Pièces justificatives à joindre à l'appui de la demande	Durée maximale autorisée dans la carrière	Activité professionnelle
44	Pour études ou recherches	- certificat d'inscription ou attestation de scolarité	1 an renouvelable 6 fois	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
44	Pour convenances personnelles	- toutes pièces justificatives de nature à éclairer l'administration dans sa décision	5 ans renouvelables sur une période ne pouvant excéder 10 ans sur l'ensemble de la carrière, avec réintégration d'au moins 18 mois de services effectifs continus au terme des 5 premières années	Possibilité d'exercer une activité privée, salariée, sous réserve d'autorisation
46	Pour créer ou reprendre une entreprise	- extrait du registre du commerce ou autres pièces relatives à l'entreprise	2 ans	Possibilité d'exercer une activité privée, salariée, sous réserve d'autorisation